Le Petit Beaugeatin

Savez-vous planter les arbres ?
A la mode de Beaugeay

" Qu'il fait chaud dans cette cour ! Je vais prendre un coup de soleil ! Mais où sont les arbres ? " crie Aydane en arrivant à l'école.
Eh oui, les arbres ont leur place parmi nous car ce sont des êtres vivants ! Alors nous avons décidé d'en planter, comme le héros de J. Giono (L'homme qui plantait des arbres) pour profiter d'eux à l'image de Saint Louis, qui rendait la justice sous un chêne…
Unissons-nous !

Sans l'ombre des arbres, la planète est invivable !
Arbres, vous aspirez le CO2 et expirez l'oxygène.
Vous fournissez des médicaments, de la nourriture et du bois,
Evitez les inondations et les glissements de terrain.
Zut alors, mais arrêtons de couper les arbres !
Vers de terre, tu te nourris de feuilles : plus de végétaux, ni de feuilles, plus de vers de terre.
Où les oiseaux feront-ils leurs nids sans les arbres ?
Une chenille dévore les feuilles ; l'oiseau croque la chenille : plus d'arbre, plus de chenille ni d'oiseau…
S'il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de sirop d'érable…
Plantons pour aider la nature,
Les familles, les amis doivent nous soutenir !
Autrement, personne ne veut agir avec nous ?

Nous avons besoin de vous !
Toute la commune doit se joindre à nous,
Et même le Président de la République !
Réunissons-nous tous pour sauver les arbres !

Demain, pour nous, la faune et la flore, promenons-nous et observons…
Ensemble, ramassons les champignons, cueillons des jonquilles
Sillonnons les forêts ombragées à la recherche de cabanes cachées…

Alors prenez votre matériel de jardinage : allons tous planter des forêts !
Récupérez le plus bel arbrisseau,
Beaugeay est l'endroit idéal pour le planter.
Retournez la terre et creusez un trou,
Enterrez les racines et protégez-les,
Sortez vos arrosoirs régulièrement pour le nourrir.

Cher jury, prenez vos pelles, vos pioches, vos râteaux et tous vos outils de jardinage : venez avec nous planter des arbres à la mode des petits Beaugeatins :
"On les plante avec le coeur, à la mode, à la mode,
On les plante avec le coeur, à la mode de Beaugeay.
On les plante avec les bras, à la mode, à la mode
On les plante avec les bras, à la mode de Beaugeay.
On les plante avec la force, à la mode, à la mode,
On les plante avec la force, à la mode de Beaugeay "

Ce n'est pas si compliqué de planter des arbres !

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : *mairie.beaugeay@wanadoo.fr*

Permanence du Maire et des adjoints:

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30

ou sur rendez-vous.

Ouverture au public :

Lundi :	13 h 30 à 17 h 30
Mardi :	13 h 30 à 18 h 30
Mercredi :	9 h 00 à 12 h 00
	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	13 h 30 à 17 h 30
Vendredi :	8 h 30 à 12 h 00

www.beaugeay.fr **Commune de Beaugeay** PANNEAUPOCKET « Ma commune dans la poche »

Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (*CM1 - CM2*)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (*PS - MS - GS* et CP)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (*CP - CE1 - CE2*)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (*Mairie de St. FROULT*) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 *(Dépannage)*

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 *(Dépannage)*

Eau potable et Assainissement : RESE - Tél : 05 46 97 *11 92*

Ordures Ménagères : CARO - *(Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)*

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Décheterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Eté - 1er avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1er octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

D.T.A.S

3 rue des Broussailles - 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

Assistante Sociale : Tél : 05 46 88 15 16

PAROISSE de SAINT-AGNANT

Maison paroissale : 7 rue de l'église

17620 ECHILLAIS - Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15 - POMPIERS : 18 - GENDARMERIE : 17

EDITO DU MAIRE

SOMMAIRE

2
NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

3
LE MOT DU MAIRE

4
SÉANCES DU CONSEIL

18
REVUE DE PRESSE

22
SUIVI DES TRAVAUX

23
INFORMATIONS UTILES

24
LA PAROLE AUX ENFANTS

29
VOS ASSOCIATIONS

32
DATES A RETENIR

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
Anaïs COCHON
Julie MARCON
Wilfried GRIMAULT

Bonjour à toutes et à tous,

Déjà quatre mois de passés en 2025, le mois de mai est arrivé avec les beaux jours, on l'espère en tout cas.

Comme je l'annonçais lors de mes vœux début janvier, les finances ne s'améliorent pas, les dotations de l'état stagnent pour ne pas dire diminuent, il faut savoir que les nouveaux habitants, environ 120, ne sont toujours pas comptabilisés dans la population légale qui sert de base pour calculer les dotations.

En effet, chaque fin d'année, l'INSEE communique la population pour l'année suivante, calculée au 1er janvier de l'année N-2, soit pour 2025 au 1er janvier 2022, aucune nouvelle maison n'était habitée à cette date.

En 2026, nous allons avoir un recensement qui va permettre de vérifier les chiffres de l'INSEE, mais qui ne seront pris en compte qu'en 2029.

Donc, 2025 a un budget avec peu d'investissement comme vous pouvez le constater en lisant les compte-rendus du conseil municipal ainsi que la page 22 qui vous donne quelques détails sur ces investissements.

Nous allons malgré tout maintenir une certaine continuité dans les affaires communales, l'aménagement de l'accueil périscolaire est bien avancé, ce qui va nous donner le temps de faire les contrôles nécessaires à l'ouverture prévue à la rentrée de septembre 2025.

Sinon, les activités organisées par nos différentes associations, APE, Sport pour tous, Comité des fêtes ou commission loisir, sont déjà programmées. Nous n'auront pas la soirée avec la CARO, nous en avons bénéficié 2 années de suite mais pas 3, il faut servir les 25 communes.

Je vais terminer en vous souhaitant bonne lecture du Petit Beaugeatin et je vous remercie de votre attention. Au plaisir de vous rencontrer lors d'une manifestation ou en mairie à l'occasion de votre passage.

J. Rossignol

SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 18 février

1 / A - Vote du Compte Financier Unique 2024 de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vue le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 2023 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis de la commission des finances du lundi 3 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Beaugeay ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Beaugeay ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	345 737,38 €	539 232,44 €	884 969,82 €
	Recettes réalisées (1)	B	104 212,84 €	540 191,90 €	644 404,74 €
	Restes à réaliser	C	31 969,00 €	0,00 €	31 969,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	353 388,78 €	709 180,60 €	1 062 569,38 €
	Dépenses réalisées (1)	E	149 405,39 €	485 175,79 €	634 581,18 €
	Restes à réaliser	f	198 826,03 €	0,00 €	12 000,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des rélisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-45 192,55 €	55 016,11 €	9 823,56 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 651,40 €	169 948,16 €	177 599,56 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exédent / déficit	G + H	-37 541,15 €	224 964,27 €	187 423,12 €
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	I = C - F	-166 857,03 €	0,00 €	-166 857,03 €
Résultat cumulé	Exédent / déficit	G + H + I	-204 398,18 €	224 964,27 €	20 566,09 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix (9 présents et 2 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Beaugeay
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

1 / B - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 de la Commune

Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le Compte Financier Unique présente :
- un excédent de fonctionnement de 55 016,11 €

Doit décider d'affecter le résultat :
Pour mémoire :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	55 016,11 €
Excédent antérieur reporté	169 948.16 €
Excédent au 31/12/2024	224 964,27 €

INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 45 192,55 €
Escédent antérieur reporté	7 651,40 €
Déficit au 31/12/2024	- 37 541,15 €
Reste à réaliser	166 857,03 €
Virement section d'investissement 1068	204 398,18 €
Affectation à l'excédent reporté 002	20 566,09 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal
- Approuve le résultat d'exploitation 2024 de la commune

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle que la Loi autorise la dissolution des Caisses des Ecoles « lorsque celles-ci n'ont procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans ».

Depuis 2023, la commune a fait le choix de ne pas voter un budget annexe « Caisse des Ecoles ». A compter du 1er janvier 2023, les dépenses concernées ont donc été prises en charge par le budget général.

Il est proposé, par cette délibération, de confirmer la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles de Beaugeay pendant 3 ans, soit du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

A l'issue des 3 ans, la Caisse des Ecoles pourra être dissoute définitivement et l'excédent 445.84 € sera transféré au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles pendant 3 ans ;
- Prend acte que la dissolution de la Caisse des Ecoles pourra être demandée au 1er janvier 2026.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Modification de la délibération du 10 décembre 2024 : Demande de subvention – Travaux de réhabilitation d'un futur accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 décembre 2024, approuvant le projet de réhabilitation des locaux situés au 11 Rue des Ridollières à Beaugeay, présenté par l'architecte Monsieur Laurent GEOFFROY.

Il informe que des travaux supplémentaires au niveau du plafond sont nécessaires pour garantir la sécurité et la pérennité du bâtiment. Ces travaux font l'objet d'un devis d'un montant de 3 844,03 € H.T., soit 4 612,84 € T.T.C.
En conséquence, le montant total des travaux passe de 99 978,81 € H.T. à 103 822,84 € H.T., soit 124 587,41 € T.T.C.

Les conditions de financement et la possibilité de solliciter une subvention restent inchangées auprès des organismes suivants :
- Conseil Départemental (revitalisation des centres des petites communes < 5 000 habitants)
- État (DETR)
- État (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel ajusté est désormais le suivant :

Etat DETR :	20 %	20 764,57 €
Etat DSIL :	20 %	20 764,57 €
Conseil départemental :	40 %	41 529,14 €
Financement public (80 % maxi)		**83 058,28 €**
Fonds propres :		20 764,56 €
Sous total collectivité :		**20 764,56 €**
TOTAL OPERATION HT :		**103 822,84 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve la modification de la délibération du 10 décembre 2024, intégrant les travaux supplémentaires nécessaires au plafond.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention prenant en compte le nouveau montant du projet.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour financer la part restant à la charge de la commune.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette demande de subvention et engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

SEANCES DU CONSEIL

4 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

Exposé : Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

- Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation :

- Mme DOURDIN Céline : Terrain de 00ha 09a 79ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 14 rue des Fantonnières, parcelle cadastrée Section ZB150

7 – Questions diverses

Modification du PLU

Le 10 juillet 2024, une première réunion a eu lieu à la mairie en présence de Madame Cécile Rogier des services DATEM de la CARO et des élus communaux afin d'étudier l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU par évolution du PLU.

Une seconde réunion s'est tenue le 16 juillet 2024, avec Madame Rogier, Madame Burylo de la DDTM et les élus.

Les élus souhaitent procéder à une modification simplifiée du PLU pour ouvrir uniquement la zone 2AU,

sans toucher au reste du document. Cependant, la DDTM s'y oppose et préconise une révision générale du PLU. Face à cette divergence, les élus ont sollicité la société UH, qui avait réalisé le PLU initial, et ont reçu deux devis :

- 17 820 € TTC pour une révision allégée,
- 33 240 € TTC pour une révision générale.

Les élus, favorables à une révision allégée mais opposés à une révision générale, souhaitent rencontrer Monsieur le Sous-Préfet et les services de la DDTM afin de trouver une solution acceptable.

Dissolution de l'association du lotissement La Croix

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des récents développements concernant la rétrocession des parcelles C442, C467, ZB102 et ZD113, ainsi que la dissolution de l'association du lotissement La Croix.

1 - Rétrocession des parcelles :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2024, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la rétrocession des parcelles suivantes à la commune : C442, C467, ZB102 et ZD113. Cette décision marque le transfert définitif de ces terrains sous la gestion de la commune. Un acte notarié a été établi par Maître GERMAIN Guillaume, notaire à Saint-Porchaire, le 22 novembre 2024, afin de formaliser cette rétrocession.

2 - Dissolution de l'association du lotissement La Croix :

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale de l'association du lotissement La Croix, nous vous informons que l'association a été dissoute. M. Pascal Roumagne, Trésorier de l'association, a bien voulu nous transmettre les documents relatifs à cette dissolution, attestant de la liquidation des biens et de la fermeture définitive de l'entité.

Modification du permis d'aménager du lotissement "Les Hauts du Bourg"

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un modificatif du permis d'aménager du lotissement « Les Hauts du Bourg » a été déposé afin d'apporter plusieurs ajustements au projet initial. Les modifications concernent les points suivants :

- Accès au lotissement : création d'une nouvelle voie d'entrée située entre les lots 1 et 23.
- Circulation piétonne : aménagement d'un cheminement reliant la nouvelle voie d'entrée à la rue des Traincares.
- Voirie et cheminements : modification des revêtements de sol.
- Espaces de loisirs et de détente : suppression du terrain de pétanque, installation d'une table avec assise et création d'une noue.
- Stationnement :
  - o Déplacement du parking initialement prévu au nord-est du lot 32, désormais positionné en face du lot 10.
  - o Déplacement d'un autre parking initialement prévu au sud du lot 24, désormais positionné en face du lot 9.
- Espaces verts et gestion des eaux pluviales :
  - o Agrandissement de la noue située au nord-est du lot 32.
  - o Extension de l'espace vert à l'est du lot 28.

Ces ajustements représentent un coût pour la commune. La société COLAS a fourni un devis d'un montant de 4 797,60 € TTC. La commune prendra en charge :

- La création d'un accès pour les engins agricoles.
- L'aménagement de l'entrée du lot 1 en enrobé.

En complément, les frais notariés ainsi que les frais de

géomètre resteront également à la charge de la commune.
Le reste des travaux sera pris en charge par le lotisseur.

Projet Grand Site Marais de Brouage

Monsieur le Maire a participé, le 4 février 2025, à la présentation des projets communaux par les élus référents des communes de Brouage, Broue, Moëze, Dairé, Chapus et Beaugeay. Cette réunion a également permis de valider le périmètre du Projet Grand Site de France "Marais de Brouage". Parmi les aménagements prévus dans ce cadre, l'amélioration et l'aménagement des lagunes font partie des priorités.

SIVOS

Madame MARCON Julie souhaite informer le Conseil Municipal des difficultés rencontrées concernant l'organisation du personnel du SIVOS. Ces difficultés résultent du non-renouvellement des contrats PEC ainsi que du remplacement en cantine suite à un départ en retraite.

Afin d'anticiper ces enjeux et d'intégrer ces éléments dans la préparation du budget 2025, une réunion SIVOS est programmée le mardi 25 février 2025.

LOGEMENT COMMUNAL

Madame Annick ISAAC souhaite porter à l'attention du Conseil Municipal la situation concernant le logement communal situé au 41 rue de Beauregard. Il a été constaté que le terrain attenant à cette habitation présente un état de propreté insuffisant, ce qui peut nuire à l'image de notre commune et au cadre de vie des administrés.
Afin de remédier à cette situation, elle demande à ce qu'un courrier soit adressé au locataire pour lui rappeler son obligation d'entretien et l'inviter à procéder au nettoyage de cet espace dans les meilleurs délais.
Cette démarche vise à garantir le respect de l'environnement communal et le bien-être des habitants. Un suivi sera effectué afin de s'assurer de la bonne prise en compte de cette demande.

Séance du mardi 8 avril

1 – Modification de la délibération instituant le RIFSEEP

Exposé de Mr le Maire :
La délibération du 15 décembre 2021, ne faisait pas mention de l'intégration des agents contractuels dans le cadre du RIFSEEP. Or, ces derniers, bien qu'ils ne soient pas fonctionnaires, occupent néanmoins des fonctions indispensables au bon fonctionnement de notre collectivité, et leur rémunération doit être traitée de manière équitable et conforme aux principes du RIFSEEP.
La principale modification apportée :

- Intégration des agents contractuels : La modification de la délibération prévoit désormais l'intégration explicite des agents contractuels dans le cadre du RIFSEEP, en leur appliquant les mêmes critères de rémunération et d'indemnisation que ceux des agents titulaires.

Le Maire rappelle au Conseil :
VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L714-4 à L714-13,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié, pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, modifié, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
VU l'arrêté ministériel du 27 août 2015, modifié, pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,

VU L'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des secrétaires administratifs dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux ;

VU L'arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 du mai 2014 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux ;

VU l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques et Agents de Maîtrise des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-

513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU la délibération du 12 décembre 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP,
VU la délibération du 15 décembre 2021 modifiant la délibération ci-dessus
VU l'avis du Comité social territorial en date du 20/02/2025 relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au sein de la commune,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par les articles L714-4 et L714-5 du code général de la fonction publique, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune (ou de l'établissement),
Considérant que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le cas échéant, d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir le cadre général de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois, ainsi que les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,
Le Maire propose au Conseil d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Article 1 : Bénéficières

Conformément au principe de parité, un nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires ou titulaires à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois suivants, selon les règles énumérées ci-après :

- Les rédacteurs
- Les adjoints administratifs
- Les agents de maîtrise
- Les adjoints techniques

Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels à temps complet, temps non complet ou temps partiel, occupant un emploi au sein de la commune.

Article 2 : Parts et Plafonds

Le RIFSEEP comprend deux parts :
- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (part fixe),
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (part variable).

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions suivantes. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.
La part variable (CIA) ne peut excéder 10% du montant global des primes attribué au titre du RIFSEEP.
Les plafonds applicables à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis à l'article 3, 2°, de la présente délibération.

Le plafond global (somme des deux parts) applicable sont systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur

Article 3 : Mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujestions et d'Expertises (IFSE)

1) Principe

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonction au vu des critères professionnels tenant compte :
- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Le nombre de groupe de fonctions est fixé pour chaque cadre d'emplois en fonction du nombre de groupes fixé pour le corps d'emplois de référence.

2) Montants plafonds

- FILIERE ADMINISTRATIVE
  - **Catégorie B**

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratif des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel 17 480 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel 16 015 €

- **Catégorie** C

- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratif des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupe 1 - Secrétaire de Mairie : 70 % du montant maximal brut annuel 11 340 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 70 % du montant maximal brut annuel 10 800 €

- **Filière technique**

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux

Cadre d'emploi des des agents de maîtrises (C)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel 11 340 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel 10 800 €

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emploi des adjoints techniques (C)

Groupe 1 - Chef d'équipe : 70 % du montant maximal brut annuel 11 340 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 70 % du montant maximal brut annuel 10 800 €

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

3) Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle, qui peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Organisation anticipation
- Complétude et précision des dossiers
- Connaissances techniques dans la fonction
- Suivi des dossiers
- Autonomie dans le poste
- Capacité de transmission des savoirs et compétences auprès d'autres agents ou partenaires… ;
- Formation suivie.

4) Conditions de réexamen

Le montant annuel versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- a minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion (avancement de grade, promotion interne, concours).

Article 4 : Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

1) Principe

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel

Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs…
- Et plus généralement le sens du service public

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.

2) Montants plafonds

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés à l'article 1er de la présente délibération, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de

fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE.

• Filière administrative

• Catégorie B

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratif des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel 2 380 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel 2 185 €

• Catégorie C

- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratif des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupe 1 - Secrétaire de Mairie : 16 % du montant maximal brut annuel 1 260 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 16 % du montant maximal brut annuel soit 1 200 €

• Filière technique

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux

Cadre d'emploi des des agents de maîtrises (C)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel 1 260 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel 1 200 €

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emploi des adjoints techniques (C)

Groupe 1 - Chef d'équipe : 16 % du montant maximal brut annuel 1 260 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 16 % du montant maximal brut annuel 1 200 €

Article 5 : Modalités de versement

1) Périodicité de versement

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel et sera proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel.

Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

2) Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE pour absence

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail : L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement*
- En cas de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : L'IFSE est suspendu
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.

3) Attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Article 6 : Cumuls possibles

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, …),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

Article 7 : Date d'entrée en vigueur

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2025

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1er janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
  - o soit par la collectivité,
  - o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1er janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
  - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de Gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Convention relative à l'entretien du patrimoine naturel dans le cadre du Plan de Gestion du Canal Charente-Seudre sur les territoires des communes de Saint-Agnant et de Beaugeay

Exposé de Monsieur le Maire :
Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir prêter attention à l'objet de la convention, qui concerne l'entretien du patrimoine naturel en application du Plan de Gestion du Canal Charente-Seudre sur les territoires respectifs de Saint-Agnant et de Beaugeay.
Le Département de la Charente-Maritime souhaite s'associer à nos communes dans le cadre de ce projet afin de préciser la répartition des compétences entre les communes et le Département, spécifiquement en ce qui concerne l'entretien du patrimoine végétal le long de la route communale. Cette initiative vise à rationaliser les coûts et à garantir une cohérence dans les actions menées pour la préservation de notre environnement tout en assurant la sécurité et la fluidité du trafic.

Les principales missions et engagements qui figurent dans cette convention sont les suivantes :

1. Pour les communes de Beaugeay et Saint-Agnant :

o L'entretien des abords herbacés de la route communale.

o La réalisation d'expertises concernant les arbres et haies situés le long du fossé de ceinture.

o La mise en œuvre de travaux d'abattage, d'élagage, de plantation ou toute autre action nécessaire sur les arbres de la haie.

o Maintenir une voie circulable pour permettre le passage des engins du Département et garantir que les travaux d'entretien puissent être réalisés.

2 Pour le Département de la Charente-Maritime :

o L'entretien du gabarit des haies de part et d'autre de la route communale, particulièrement sur la portion qui borde la Vélodyssée, avec un entretien réalisé par l'équipe d'exploitation au lamier.

o La réalisation des travaux nécessaires à la séparation entre la route communale et la Vélodyssée, incluant abattage, élagage et plantation.

o La réalisation d'expertises arborées et de la haie sur l'ensemble du linéaire faisant la séparation entre la route communale et la Vélodyssée. Les expertises pourront être mutualisées et réalisées par commandes groupées, avec une répartition des coûts en fonction du linéaire concerné.

La durée de cette convention est de cinq ans, soit de 2025 à 2029, ce qui permet de cadrer les actions dans le cadre du Plan de Gestion du patrimoine naturel du canal Charente-Seudre.
Enfin, il est important de souligner qu'aucune rétribution financière ne sera demandée par le Département pour l'entretien du gabarit des haies sur la voie communale.
Cette convention permet donc de réaliser des économies tout en garantissant une gestion concertée et efficace de notre patrimoine végétal.
Je vous invite maintenant à discuter et à délibérer sur cette proposition, qui vise à renforcer la coopération entre nos deux communes et le Département.

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de convention relatif à l'entretien du patrimoine végétal le long de la route communale, en application du Plan de Gestion du Canal Charente-Seudre.

Après discussion et examen du document, les membres du conseil municipal ont exprimé leur désaccord sur certains termes de cette convention.
Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de refuser de signer cette convention dans sa forme actuelle.

En conséquence, il a demandé au Maire de prendre contact avec le Maire de Saint-Agnant et le Département afin d'organiser une rencontre pour revoir ensemble les conditions et les modalités de la convention, dans le but de parvenir à un accord satisfaisant.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Demande de subvention des associations

Diverses associations ont fait la demande auprès de la mairie afin obtenir pour 2025 une subvention.
Monsieur le maire donne lecture des différents courriers.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention dont les crédits sont inscrits à article 65748 aux associations nommées ci-après :

Chaîne de solidarité alimentaire :	399,00 €
ADMR :	100,00 €
AFM :	50,00 €
Amicale des donneurs de sang :	50,00 €
Association enfance et adolescence :	50,00 €
Association des paralysés de France :	50,00 €
Ass. un hôpital pour les enfants :	50,00 €
Ass. prévention routière :	50,00 €
France alzeeimer 17 :	50,00 €
Les restaurants du cœur :	50,00 €
Ass. Française des sclérosés en plaques :	50,00 €
La croix rouge :	50,00 €
APE Beaugeay Moëze St Froult :	250,00 €
ESAB 96 :	500,00 €`
Beaugeay vous :	250,00 €

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :
- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **41,31 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : **78,69 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée) : **10,11 %**

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Remboursement anticipé d'un prêt n°379748 souscrit auprès du Crédit Agricole Charente Maritime - Deux-Sèvres

Monsieur le Maire explique que lors de la commission finances du vendredi 28 mars 2025, Monsieur GRIMAULT Wilfried, 1er Adjoint, a soulevé la proposition du remboursement anticipé du prêt n°379748.

Vu la situation financière de la commune et la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé du prêt n° 379748 souscrit auprès du Crédit Agricole en 2016,
Vu les conditions de ce prêt, à savoir :
- Montant initial : 50 000 €
- Durée : 180 mois (15 ans)
- Taux fixe : 1,60 %
- Date de début : 15 janvier 2017
- Date de fin : 15 octobre 2031,

Vu le décompte du remboursement anticipé effectué par le Crédit Agricole, arrêté au 15 janvier 2025, comme suit :
- Capital remboursé par anticipation : 23 986,12 €
- Intérêts normaux et différés : 80 €
- Indemnités de remboursement anticipé : 96 €
- **Total du remboursement anticipé : 24 162,12 €**

Après avoir examiné la situation financière actuelle de la commune et les implications du remboursement anticipé, le conseil municipal a décidé de ne pas accepter cette proposition de délibération. En d'autres termes, le conseil a choisi de ne pas procéder au remboursement anticipé de ce prêt, en raison d'autres priorités financières.
Cette décision a été prise après une réflexion approfondie sur les avantages et les inconvénients de cette démarche dans le contexte actuel de la commune.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Remboursement anticipé d'un prêt n°379749 souscrit auprès du Crédit Agricole Charente Maritime - Deux-Sèvres

Monsieur le Maire explique que lors de la commission finances du vendredi 28 mars 2025, Monsieur GRIMAULT Wilfried, 1er Adjoint, a soulevé la proposition du remboursement anticipé du prêt n°379749.

Vu la situation financière de la commune et la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé du prêt n° 379748 souscrit auprès du Crédit Agricole en 2016,
Vu les conditions de ce prêt, à savoir :
- Montant initial : 60 000 €
- Durée : 180 mois (15 ans)
- Taux fixe : 1,60 %
- Date de début : 15 janvier 2017
- Date de fin : 15 octobre 2031,

Vu le décompte du remboursement anticipé effectué par le Crédit Agricole, arrêté au 15 janvier 2025, comme suit :
- Capital remboursé par anticipation : 28 783,58 €
- , Intérêts normaux et différés : 96 €
- Indemnités de remboursement anticipé : 115 €
- Total du remboursement anticipé : 28 994,58 €

Après avoir examiné la situation financière actuelle de la commune et les implications du remboursement anticipé, le conseil municipal a décidé de ne pas accepter cette proposition de délibération. En d'autres termes, le conseil a choisi de ne pas procéder au remboursement anticipé de ce prêt, en raison d'autres priorités financières.
Cette décision a été prise après une réflexion approfondie sur les avantages et les inconvénients de cette démarche dans le contexte actuel de la commune.

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Vote du Budget primitif 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT *(voir détails pages 15 et 16)*

Dépenses de l'exercice			Recettes de l'exercice		
11	Charges à caractère général	91 760,00 €	70	Produits des services	8 130,00 €
12	Charges de personnel	192 933,38 €	73	Impôts et taxes	98 307,22 €
65	Autres charges de gestion	193 897,00 €	731	Impositions directes	277 171,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €	74	Dotations et participations	122 060,00 €
67	Charges exceptionnelles	160,00 €	75	Autres produits de gestion	9 313,00 €
68	Dotations aux amort et provisions	2 420,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
014	Atténuations de produits	35 688,00 €	013	Atténuations de charges	22 719,55 €
023	Virement section Investissement	31 986,57 €	002	Excédent de fonctionnement	20 566,09 €
042	Opération d'ordre entre sections	4 421,91 €	722	Immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		**558 266,86 €**	**TOTAL DES RECETTES**		**558 266,86 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT *(voir détails page 17)*

Dépenses de l'exercice			Recettes de l'exercice		
001	Déficit d'investissement reporté	37 541,15 €	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	39 501,42 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	227 349,70 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	13	Subventions d'équipement	100 837,00 €
21	Immobilisations corporelles	267 552,61 €	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
			021	Virement de section de fonctionnement	31 986,57 €
			040	Opération d'ordre entre sections	4 421,91 €
TOTAL DES DEPENSES		**364 595,18 €**	**TOTAL DES RECETTES**		**364 595,18 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal
- Approuve le budget primitif 2025 de la commune

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

Exposé :
Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication de la décision suivante :

• Zone de préemption de la commune
Décision de renonciation :
- Mme MIELLET : Terrain de 00ha 08a 22ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 22 rue des Ridollières, parcelle cadastrée Section ZD238

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Questions diverses

Rapport commission culture :
Suite à la commission culture de la CARO du 28 janvier 2025, notre candidature pour les projets "RDV Electro" et "Cinétoiles" n'a pas été retenue pour cette année.

Trottinette :
épreuve sportive « les journées trottinettes » se déroulera le jeudi 26 juin 2025 sur notre commune

Lotissement "les hauts du bourg" :

La réception de chantier du lotissement « Les Hauts du Bourg » a eu lieu le vendredi 28 mars 2025. Des réserves ont été formulées concernant les Allées en mélange terre-pierre et les semis des pelouses. Ces éléments ont depuis été réalisés. Concernant l'éclairage public, la mise en service est en attente du CONSUEL.

Chasse aux œufs pour les enfants

La commune a le plaisir de remettre à l'honneur la célèbre chasse aux œufs, destinée aux enfants de 12 ans et moins. Le rendez-vous est fixé au dimanche 20 avril 2025 à 10h30, face à la mairie, dans la prairie située rue des Ridollières. Cet événement convivial sera organisé par la commission "Sports et Loisirs"

Fête des voisins

La fête des voisins 2025 sera une belle occasion de renforcer les liens dans les quartiers ! Pour ceux qui souhaitent organiser l'événement, il est important de noter que la commune soutiendra les initiatives, et un formulaire de demande d'autorisation sera disponible au secrétariat de la mairie. Il suffira de remplir ce formulaire pour obtenir l'accord nécessaire et participer à cet événement convivial.

Lotissement du "Clos de la Touche"

Le samedi 5 avril 2025, Monsieur le Maire a rencontré deux représentants du lotissement "Le Clos de la Touche", Messieurs Mickaël RENEAUME et Laurent ROUSSEAU. Lors de cette rencontre, ils lui ont fait part de la réunion qui avait eu lieu le jeudi 3 avril, au cours de laquelle ils ont travaillé à la reconstitution du bureau de leur association.

Ils ont également présenté un futur repreneur concernant la parcelle sur laquelle se trouve la station d'épuration, parcelle dont les habitants du lotissement sont tous propriétaires. Celui-ci a exprimé son intérêt pour reprendre cette parcelle à titre symbolique, pour la somme d'1 €. Les colotis ont donné leur accord à cette proposition.

Monsieur le Maire a souligné que, avant toute rétrocession dans le domaine communal, il est impératif que certaines conditions soient respectées, notamment la dépollution et le démantèlement de la station d'épuration, le contrôle des réseaux d'assainissement, de pluvial et de l'éclairage public afin que chaque concessionnaire puisse les prendre en charge. L'entretien des espaces verts et l'élagage des arbres du lotissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Libellé	C.A. 2024	Bud 2025
13 - Atténuations de charges	**13 284,73 €**	**22 719,55 €**
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	13 080,31 €	21 989,55 €
6459 - Remb.sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	29,20 €	100,00 €
6479 - Remboursement sur autres charges sociales	175,22 €	630,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	**11 316,79 €**	**8 130,00 €**
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	600,00 €	200,00 €
70323 - Redevance d'occupation du dom.public communal	862,79 €	840,00 €
7083 - Locations Diverses	**5 411,00 €**	**2 990,00 €**
Location matériels	*0,00 €*	*50,00 €*
Salle des fêtes	*3 927,00 €*	*2 180,00 €*
Annexe Mairie	*1 484,00 €*	*760,00 €*
708878 - Remboursement de frais par l'EPCI	4 443,00 €	4 000,00 €
708878 – par dautres redevables *Remorque*	0,00 €	100,00 €
73 - Impôts et taxes	**371 624,14 €**	**375 478,22 €**
73111 - Impôts directs locaux	271 848,00 €	277 171,00 €
73211 – Attribution de compensation *CARO*	65 148,01 €	64 307,22 €
732221 – Fonds péréquation des ressources Intercom et Comm.	13 031,00 €	12 000,00 €
73224 – Fds dép des DMTO pour les com de -5000 Hab	21 597,13 €	22 000,00 €
74 – Dotations, Subventions et Participations	**126 475,41 €**	**122 060,00 €**
74111 - Dotation forfaitaire des communes	70 264,00 €	69 470,00 €
741121 - Dotation de solidarité rurale	23 572,00 €	24 448,00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation	8 135,00 €	6 071,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	3 320,00 €	3 322,00 €
744 - FCTVA	60,65 €	0,00 €
74718 - Autres *Remb. PEC*	5 259,07 €	0,00 €
Election	310,69 €	- €
74751 – GFP de rattachement : *Colonne verre*	200,00 €	200,00 €
74833 - Etat Compens.au titre exonérations TF	7 682,00 €	8 149,00 €
748374 - Dotation Biodiversité	7 672,00 €	6 200,00 €
74888 - Autres sivos *SIVOS*	0,00 €	4 200,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	**17 371,25 €**	**9 313,00 €**
752 - Revenus des immeuble *Maison*	8 764,56 €	8 700,00 €
Commerce	5 040,00 €	- €
75888 - Autres Produits divers de gestion courante *Remb TTB Bar*	0,00 €	0,00 €
Plafond logement	3 566,69 €	613,00 €
76 - Produits financiers	**17,58 €**	**0,00 €**
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	17,58 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	**102,00 €**	**0,00 €**
773 - Mandats annulés ou atteints d'échéance *Taxe foncière 11 Ridollières*	102,00 €	0,00 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	**0,00 €**	**0,00 €**
7817 - Rep sur prov.pour dépréciation actifs circulants	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	**540 191,90 €**	**537 700,77 €**
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**540 191,90 €**	**537 700,77 €**
002 - Excédent de fonctionnement reporté	169 948,16 €	20 566,09 €
TOTAL RECETTES CUMULEES	**710 140,06 €**	**558 266,86 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Libellé	C.A. 2024	Budg 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE	**78 006,93 €**	**91 760,00 €**
60 - Achats et variation de stocks	**38 754,71 €**	**43 160,00 €**
60611 - Eau et assainissement	2 426,91 €	2 500,00 €
60612 - Energie - Electricité	17 433,54 €	20 000,00 €
60621 - Combustibles	1 164,00 €	2 000,00 €
60622 - Carburants	2 205,13 €	2 600,00 €
60626 - Vêtements de travail	1 264,70 €	1 300,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	22,50 €	200,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	700,46 €	760,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	58,80 €	100,00 €
60633 - Fournitures de voirie	4 966,68 €	5 100,00 €
6064 - Fournitures administratives commune	1 682,15 €	1 700,00 €
6067 - Fournitures scolaires	2 124,24 €	2 000,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	4 705,60 €	4 900,00 €
61 - Services extérieurs	**21 242,37 €**	**26 750,00 €**
611 - Contrats de prestations de services	10 850,89 €	12 000,00 €
61351 - Matériel roulant :	0,00 €	500,00 €
61358 - Autres	34,10 €	500,00 €
615221 - Bâtiments publics	1 971,60 €	3 130,00 €
61551 - Matériel roulants	327,06 €	3 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	1 418,38 €	1 500,00 €
6156 - Maintenance	250,00 €	250,00 €
6161 – Multirisques : *Assurances*	4 811,34 €	5 570,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 579,00 €	300,00 €
62 - Autres services extérieurs	**15 268,45 €**	**18 750,00 €**
6227 - Frais d'actes et de contentieux		2 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	169,51 €	200,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	6 199,53 €	6 000,00 €
6238 - Divers	0,00 €	100,00 €
6251 - Voyages et déplacements	301,40 €	300,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	336,39 €	600,00 €
6262 - Frais de télécommunications	2 319,30 €	2 500,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €	30,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	3 101,37 €	3 200,00 €
6284 - Redevance pour services rendus *(Ordures ménégères)*	2 364,55 €	2 800,00 €
62876 - Au GFP de rattachement : *location camion CARO*	0,00 €	100,00 €
62878 - A d'autres organismes : *Destruction frelons asiatiques*	0,00 €	400,00 €
6288 - Autres services extérieurs : *SPA Saintes*	476,40 €	520,00 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**2 741,40 €**	**3 100,00 €**
63512 - Taxes foncières	2 724,00 €	3 000,00 €
637 – Autres impôts, Taxes&vers.assimilés *autres Org.*	17,40 €	100,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	**173 060,37 €**	**192 933,38 €**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**2 311,24 €**	**2 456,65 €**
6331 - Versement mobilité	22,38 €	0,00 €
6333 - Cotisations versées au FNAL	100,12 €	107,65
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 888,21 €	2 026,06 €
6338 - Autres impôts,taxes&vers. assimilés sur rémunérations	300,53 €	322,94 €
64 - Charges de personnel	**170 749,13 €**	**190 476,73 €**
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	73 493,16 €	72 348,31 €
64113 - NBI	2 697,49 €	2 658,12 €
64118 - Autres indemnités	15 856,28 €	13 902,83 €
64131 - Personnel non titulaire - Rémunération	16 061,32 €	37 176,26 €

Libellé	C.A. 2024	Budg 2025
64132 - Supplément familial	1 729,68 €	2 278,47 €
64138 - Primes et autres indemnités	207,76 €	2 688,57 €
64168 - Autres emplois d'insertion	13 732,69 €	0,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	17 622,85 €	24 841,39 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	22 834,32 €	24 694,95 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	1 286,21 €	1 706,81 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	5 466,15 €	5 500,00 €
6456 - Versement au FNC du supplément familial	846,00 €	900,00 €
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	250,00 €	1 281,02 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	394,90 €	500,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	**35 688,00 €**	**35 688,00 €**
739221 - FNGIR (transfert de taxes)	35 688,00 €	35 688,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	**185 155,38 €**	**193 897,00 €**
65134 - Aides	0	500,00 €
65311 - Indemnités de fonction	27 499,44 €	27 500,00 €
65313 - Cotisations de retraite	1 154,88 €	1 200,00 €
6541 - Créances admises en non valeur	0	200,00 €
6558 – Autres Contributions obligatoires	**155 014,69 €**	**162 492,00 €**
CLIS	*742,55 €*	*1 000,00 €*
SIVOS	*89 596,14 €*	*93 800,00 €*
SEJI	*59 019,00 €*	*61 970,00 €*
SIVU	*3 990,00 €*	*3 192,00 €*
CARO	*1 667,00 €*	*2 530,00 €*
65568 - Autres contributions *SDERR*	285,77 €	0,00 €
65748 - Subvention autres personnes de droits privés	1 199,00 €	2 000,00 €
65888 - Autres *Cotisation DGFIP*	1,60 €	5,00 €
66 - Charges financières	**4 973,52 €**	**5 000,00 €**
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	4 973,52 €	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**160,00 €**
66111 - Titres annulés		160,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	**2 140,00 €**	**2 420,00 €**
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 140,00 €	2 420,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**479 024,20 €**	**521 858,38 €**
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		
023 - Virement à la section d'investissement	**0,00 €**	**31 986,57 €**
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	31 986,57 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	**4 421,91 €**	**4 421,91 €**
6811 - Dot.aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	4 421,91 €	4 421,91 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**4 421,91 €**	**36 408,48 €**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**483 446,11 €**	**558 266,86 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**56 745,79 €**	**0,00 €**
EXCEDENT GLOBAL	**226 693,95 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Libellé		C.A. 2024	Budg 2025
16 - Emprunts et dettes assimilés		**31 627,73 €**	**39 501,42 €**
1641 - Emprunts en euros		27 348,00 €	27 720,16 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		- €	700,00 €
168758 - GFP de rattachement	*EP Peupliers* *440,26 €*	4 279,73 €	11 081,26 €
	FT Beauregard/Ridollières *2 250,46 €*		
	EP Beauregard/Ridollières *1 589,01 €*		
	EP Ridollières-Grand Jard *1 241,00 €*		
	EP Candélabres *9 400,00 €*		
20 - Immobilisations incorporelles		**1 740,00 €**	**20 000,00 €**
2031 - Frais d'études :	*Périscolaire - PLU*	1 740,00 €	20 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		**116 037,66 €**	**267 552,61 €**
21312 - Bâtiments scolaires	*Pompe à chaleur école*	11 231,44 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	*Périscolaire*	0,00 €	124 600,00 €
	Bungalow école		25 000,00 €
2152 - Installations de voirie	*Panneaux de rues*	1 064,40 €	0,00 €
	Trottoirs rue des Clôcheries	81 645,00 €	0,00 €
	Ralentisseurs rues de l'église	10 464,00 €	0,00 €
	Voirie		42 277,66 €
21534 - Réseaux électriques et téléphoniques	*Génie civil FT Ridollières*		50 574,95 €
	Passage en LED de l'éclairage public		2 100,00 €
21568 - Aut mat et outil d'incendie et de défense	*Extincteurs*		1 600,00 €
2158 - Autres install.matériel et outillages techniques	*Débroussailleuse*	839,00 €	
	Souffleur	431,10 €	
	Tondeuse		21 400,00 €
21571 - Achat véhicule		3 705,76 €	
2181 - Install.générales,agencement & aménagts divers			
	Divers équipements salle annexe et Mairie	1 828,50 €	
21838 – Autres immobilistaions corporelles	*Guirlandes*	4 828,46 €	
TAL DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS		**149 405,39 €**	**327 054,03 €**
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
041 – Opérations patrimoniales		**0,00 €**	**0,00 €**
21568 – Aut mat et outil d'incendie et de défense civile			0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**149 405,39 €**	**327 054,03 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-45 192,55 €**	**0,00 €**
001 - Déficit d'investissement reporté		**0,00 €**	**37 541,15 €**
001 – Déficit d'investissement reporté			37 541,15 €
RESULTAT CUMULE		**-37 541,15 €**	**364 595,18 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Libellé		C.A. 2024	Budg 2025
10 - Dotations, fonds divers et reserves		**62 600,95 €**	**227 349,70 €**
10222 - FCTVA		10 553,44 €	12 951,52 €
10226 – Taxe d'aménagement		47 698,91 €	10 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		4 348,60 €	204 398,18 €
13 - Subventions d'investissement reçues		**37 189,98 €**	**100 837,00 €**
1321 – Etat et établissements nationaux			
	Rénovation éclairage public	3 121,48 €	
1323 – Départements			
	Ralentisseurs rues de l'église	4 397,50 €	
	Voirie rue des Clocheries	*25 000,00 €*	
	Génie civil FT Ridollières		22 759,00 €
	Périscolaire		39 900,00 €
13251 - GFP de rattachement			
	Fonds de concours	4 671,00 €	4 671,00 €
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux			
	Voirie rue des Clocheries		13 607,00 €
	Périscolaire		19 900,00 €
13461 - Dotation de soutien à l'investissement public local			
	Voirie rue des Clocheries		
16 - Emprunts et dettes assimilés		**0,00 €**	**0,00 €**
165 - Dépôts et cautionnements reçus			
TOTAL RECETTES REELLES HORS OPERATIONS		**99 790,93 €**	**328 186,70 €**
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
021 - Virement de la section de fonctionnement		**0,00 €**	**31 986,57 €**
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	31 986,57 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		**4 421,91 €**	**4 421,91 €**
2804132 - Bâtiments et Installations		4 421,91 €	4 421,91 €
041 – operations patrimoniales		**- €**	**- €**
2031 - Frais d'études	*Défenses extérieure contre l'incendie*		0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		**4 421,91 €**	**36 408,48 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**104 212,84 €**	**364 595,18 €**
001 - Excédent d'investissement reporté		**7 651,40 €**	**0,00 €**
001 – Excédent d'investissement reporté		7 651,40 €	
TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES		**111 864,24 €**	**364 595,18 €**

Un trail nocturne à Beaugeay

Le Littoral — L'hebdomadaire de notre région — 27 décembre 2024

ATHLÉTISME. *Plus de 200 coureurs et marcheurs sont attendus pour la 1re édition.*

Le "Beaugeay trail nocturne" est à l'initiative du triathlète installé dans la commune, Sébastien Duthilleul. L'épreuve, qui se déroule samedi 28 décembre, est la dernière course proposée en 2024 en Charente-Maritime. Elle a la particularité de se dérouler en nocturne.

Le 10 km s'élancera à 17 h 30, à côté du terrain de football de Beaugeay, avant la marche nordique de 5 km dont le départ sera donné à 17 h 35, et le 5 km à 18 heures. L'organisation (accueil, remise des dossards, départ/arrivée, vestiaires, podium) se situe à la salle municipale de Beaugeay. Les fonds récoltés serviront à financer un séjour pour des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme. ■

C.C.

Les courses traverseront les champs et les chemins de Beaugeay. © S. Duthilleul

---

BEAUGEAY — 31 décembre 2024 — SUD OUEST

Le trail nocturne organisé au profit de personnes autistes a fait carton plein

Samedi 29 décembre, pas moins de 300 personnes se sont retrouvées à la tombée de la nuit au stade municipal pour participer à un trail nocturne organisé par le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés porteurs de troubles du spectre de l'autisme (SAMSAH TSA) dont le siège se situe à Saint-Trojan-les-Bains et les principaux établissements à Saint-Just-Luzac, Châtelaillon-Plage ainsi qu'une annexe à Gémozac.

Le projet présenté aux élus quelques semaines auparavant par Sébastien Duthilleul, directeur du SAMSAH TSA et habitant de Beaugeay, a été validé par le maire, Joël Rossignol qui a mis les infrastructures communales à disposition autour de la première manifestation de ce style pour les organisateurs mais aussi la seule du département qui à lieu entre les deux fêtes.

Dès 17 h 30, les concurrents, munis de lampes frontales (obscurité oblige) et chaudement couvert dans la fraîcheur hivernale, se sont élancés sur les circuits pour une course à pied de 10 kilomètres pour 200 d'entre eux, et de 5 kilomètres pour une centaine d'autres, sans oublier les quelques inconditionnels de la marche nordique partis eux aussi au nombre d'une douzaine pour un circuit de 5 kilomètres.

200 coureurs sur la ligne de départ des 10 kilomètres. FRÉDÉRIC DELCOURT

Bénéfices de l'événement

« Au sein du département de Charente-Maritime, grâce à un réseau de savoir-faire et de compétences autour de l'autisme, notre but est de favoriser les échanges, de conduire des analyses pour évaluer les besoins spécifiques, de favoriser le décloisonnement, les ouvertures et les échanges, de développer le travail en partenariat et en réseau d'opérateurs coordonnés entre eux et de développer une politique de communication pour enfin proposer des pistes de travail auprès des autorités de contrôle », explique Lætitia, coordinatrice du service.

« Les bénéfices de la manifestation serviront soit à l'achat de matériel technique soit à l'organisation d'une sortie pour les 83 personnes aujourd'hui accompagnées par le service », conclut-elle.

Frédéric Delcourt

BEAUGEAY

9 janvier 2025

SUD OUEST

Annick Isaac et Joël Rossignol mis à l'honneur pour leur engagement dans la commune

C'est avec fierté que Joël Rossignol, maire de Beaugeay, commune passée de 188 habitants en 1977 à environ 920 aujourd'hui, s'est adressé à ses administrés pour la traditionnelle cérémonie des vœux, mardi 7 janvier. Entouré de son conseil municipal, des différents maires du territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et des divers représentants du Département et de l'État, il a décoré de la médaille d'argent régionale, départementale et communale, Annick Isaac, conseillère municipale qui a consacré, avec dévouement et engagement, vingt années de sa vie au service de la commune.

Ensuite, ce fut à son tour d'être décoré des mains de Stéphane Donnot, sous-préfet de Rochefort, cette fois-ci avec l'échelon « or » correspondant à 35 années de service bien qu'il en totalise 48 aujourd'hui. Joël Rossignol a consacré 24 années à son mandat de maire, 19 années comme premier adjoint, avec un retour à la tête de la commune depuis mai 2020. « Il est à l'origine du développement de cette commune rurale où il incarne les valeurs d'un élu de proximité avec dévouement, humilité et amour profond pour son village », a souligné Stéphane Donnot.

Stéphane Donnot (au centre), sous-préfet, entouré des deux nouveaux décorés Joël Rossignol et Annick Isaac. F. D.

Périscolaire

Par ailleurs, le premier magistrat de la commune a relaté les principales actions de l'année écoulée visant tout particulièrement à améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants, comme l'aménagement des trottoirs aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite), l'installation de chicanes et dos d'ânes ainsi que le rétablissement de la priorité à droite associée à une limitation de la vitesse à 30 km/h sur toute la commune pour réduire la vitesse, et enfin l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage dans le sud de l'agglomération.

Les finances communales n'étant pas extensibles, et le budget incertain, le principal projet de 2025 concerne l'aménagement du futur périscolaire avec un équipement moderne et fonctionnel dans la maison contiguë à l'école entraînant également la mise en place d'un chalet pour le stockage du matériel de sport de l'école.

F. D.

Information - Bar-Épicerie Communal

La mairie informe les habitants qu'une procédure a été engagée, par l'intermédiaire d'un avocat, à l'encontre du gérant du bar tabac épicerie.

Cette décision fait suite à des manquements constatés au contrat de bail, notamment en ce qui concerne l'ouverture régulière du commerce.

La commune agit dans le respect du cadre légal, afin de faire valoir les engagements pris et garantir un service de proximité conforme aux attentes des habitants.

10 janvier 2025

Le Littoral
L'hebdomadaire de notre région

« Une année de partage et de solidarité »

BEAUGEAY. *Le maire, Joël Rossignol, a présenté ses vœux à la population en présence du sous-préfet, du député ou encore du président de l'agglomération.*

L'année 2025 sera celle du lancement des travaux pour l'aménagement du périscolaire à Beaugeay. © R.L.G.

Ronan Le Goaster

De nombreux maires de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (Caro), son président, Hervé Blanché, des conseillers départementaux (Anne Brachet et Lionel Pacaud), un député (Christophe Plassard) et un sous-préfet (Stéphane Donnot). Il y avait du beau monde dans la salle des fêtes de Beaugeay, mardi 7 janvier, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux du maire, Joël Rossignol. Une soirée au cours de laquelle ce dernier a aussi été mis en lumière (lire en page 4) en recevant la Médaille d'or de l'engagement auprès des collectivités locales.

Cette cérémonie a aussi été l'occasion de revenir sur une année 2024 très fructueuse en termes de réalisations, comme l'a rappelé Joël Rossignol. Pêle-mêle, ce dernier a pu citer « *l'aménagement des trottoirs de la rue des Clocheries pour la mise en accessibilité* », « *la réduction de la vitesse rue de l'Église avec l'installation d'un dos-d'âne* », « *l'effacement des réseaux sur la partie sud de l'agglomération* », « *la réalisation de la peinture sur l'annexe de la mairie* » ou encore le rétablissement « *de la priorité à droite et d'une limitation de la vitesse généralisée à 30 km/h* ».

Aménagement d'un périscolaire

L'année 2025 s'annonce, et elle sera aussi riche en projets. « *Même si on fera en fonction des moyens et des dotations allouées pour nos projets* », glisse Joël Rossignol. Point d'orgue de cette année : l'aménagement d'un accueil périscolaire. Un maire qui promet aussi « *une année de partage et de solidarité* ».

À ses côtés, le président de la Caro, Hervé Blanché, a pris la parole afin d'évoquer « *le 10e anniversaire de la Caro* ». Une collectivité territoriale qui continue d'avancer et où « *tout le monde* » a son importance. « *Seule l'agglomération ne fait rien, seule Beaugeay ne pourra rien faire non plus. C'est tous ensemble qu'on avance.* » Il a aussi profité de sa venue pour évoquer l'aérodrome voisin, situé sur la commune de Saint-Agnant. « *Aujourd'hui, la collectivité a construit un bâtiment pour accueillir l'entreprise VoltAero. À terme, si tout va bien, cela correspondra à une centaine de recrutements pour la ligne de production.* » Il s'est aussi voulu rassurant et a rappelé que le site aéroportuaire a vocation à devenir un hub industriel. « *Il n'y aura pas d'avions de liaisons commerciales.* » ■

Une matinée du jeu pour les enfants

Le Littoral
L'hebdomadaire de notre région
28 mars 2025

BEAUGEAY. *Le 22 mars, le SEJI a organisé une animation associant les parents et les enfants.*

Le SEJI (Syndicat enfance jeunesse intercommunal) a pour objectif la prise en charge des enfants, de la (toute) petite enfance à l'adolescence, dans les 10 communes du Sud Charente adhérentes au dispositif.

Le SEJI a organisé pour la quatrième fois une matinée jeux consacrée aux jeunes enfants de 0 à 6 ans, en partenariat avec toutes les structures locales. Cet évènement s'est tenu dans la salle des fêtes de Beaugeay. Cette matinée a plusieurs objectifs : tout d'abord animer les enfants et leur permettre de jouer avec leurs parents. « *Il n'y a rien de plus fort pour un enfant qu'un moment de jeux partagé avec ses parents* », explique Stéphanie Pautrat, responsable du Relais petite enfance et coordonnatrice de l'évènement avec Stéphanie Tassin.

Il y a deux autres objectifs à cette rencontre : faire connaître les différentes offres du SEJI, nombreuses quel que soit l'âge de l'enfant, aux parents nouvellement arrivés sur le territoire (ce qui arrive souvent avec la proximité de la base aérienne). Enfin, la salle favorise les rencontres entre parents et se veut un lieu de convivialité pour eux aussi.

Cette année, le coin des tout-petits a été agrandi à la demande des parents avec un parc en mousse pour les premiers pas, des blocs pour la motricité et un coussin fleur avec un miroir central très apprécié. La matinée a été animée musicalement par des parents bénévoles. ■ **C.C.-M.**

Les nombreux jeux sont mis à la disposition des enfants par la société Pitipa. © C.C.-M.

BEAUGEAY

1er avril 2025

150 personnes ont participé à la 4e matinée du jeu organisée par le Seji

Samedi 22 mars, environ 150 parents et enfants se sont retrouvés à la salle des fêtes de Beaugeay pour la quatrième édition de la matinée du jeu, organisée par le Relais petite enfance (RPE) du Syndicat enfance jeunesse intercommunal (Seji).

« Cet événement vient clore la Semaine nationale de la petite enfance en proposant aux familles accompagnées d'enfants de 0 à 3 ans une matinée ludique et gratuite », expliquent les deux responsables du RPE, Stéphanie Tassin pour le secteur est, et Stéphanie Pautrat, pour le secteur ouest. La Semaine nationale de la petite enfance avait pour but de réunir les participants de toute la France autour d'un thème : « Encore ! Jouer à l'infini ».

L'événement a permis un moment de partage ludique entre parents et enfants. F. D.

Baby gym, kamishibaï...

Cet événement incontournable de la petite enfance a mobilisé parents, professionnels et collectivités pour mettre en lumière le rôle fondamental du jeu dans le développement des jeunes enfants. « Grâce à nos différents partenaires et aux trois crèches du territoire, nous avons mis en place divers ateliers avec des jeux de construction et de manipulation, des jeux symboliques, un espace sensoriel, un espace bébé, des temps découverte de l'activité baby gym et des temps d'histoires animées de style kamishibaï, une technique de conte d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butaï (théâtre en bois) », soulignent à nouveau les deux responsables du Relais Petite Enfance. Cette année, un nouvel atelier, fort apprécié, a été mis en place avec le soutien du réseau des médiathèques Rochefort Océan : un espace lecture spécialement adapté aux moins de 3 ans.

Les parents ont pu prendre le temps de partager avec leurs enfants des moments ludiques et conviviaux, mais aussi d'échanger avec les autres familles ainsi qu'avec les professionnels présents lors de cette manifestation. L'événement a également été l'occasion de valoriser les actions menées par le Seji pour accompagner les jeunes enfants dans leur apprentissage et leur épanouissement.

Frédéric Delcourt

SUD OUEST

SUIVI DES TRAVAUX

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025

AMÉNAGEMENT périscolaire

Les travaux d'aménagement en accueil périscolaire de la maison contiguë à l'école sont les principaux investissements de l'année.

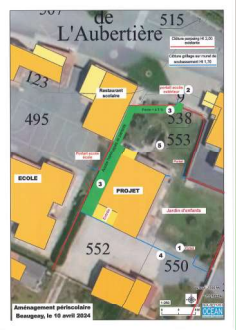

Le montant total des travaux s'élève à 124 600 € TTC sachant que les finitions intérieures (peintures) et extérieures (pelouses) sont réalisées par les agents communaux.

Les travaux sont en cours de réalisation et l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

Subvention départementale : 39 900 €
Subvention État DETR : 19 900 €
Fond de concours CARO : 4 671 €

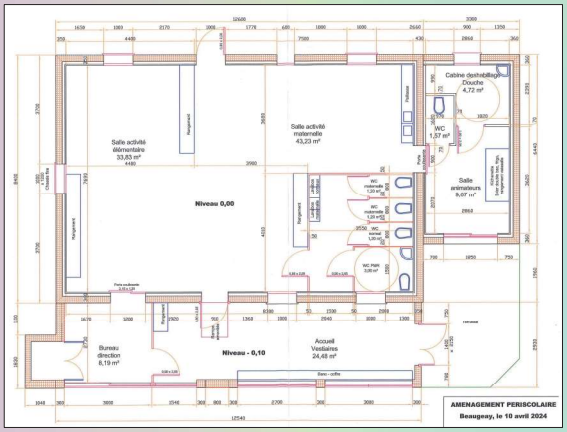

BUNGALOW ÉCOLE

Pour stocker les équipements de sport de l'école, actuellement dans la véranda de la maison transformée en accueil périscolaire, un abri de jardin de 15 m² va être installé à proximité de l'école.

Budget : 2 500 €

REMPLACEMENT de la TONDEUSE AUTOPORTEE

Remplacement de la tondeuse John Deere par une tondeuse Husqvarna ayant les mêmes caractéristiques, mais plus maniable et moins encombrante pour les nombreux espaces verts des lotissements. Elle a aussi l'avantage de posséder un broyeur adaptable.

Budget : 21 400 €

EFFACEMENT des RÉSEAUX AÉRIENS

L'effacement des réseaux électrique, éclairage publique et téléphonique de rue des Ridollières sud, de la rue du Grand Jard et de la 1ère partie de la rue du Petit village est enfin terminé, les derniers poteaux ont disparu.

Réseau téléphonique : SDEER => 50 574,95 €
Subvention départementale : 22 759 €
Éclairage public : 50 % SDEER - 50 % Commune
Travaux annexes 6 204,12 € : 5 annuités de 1 240,82 €
Reprise de l'éclairage public 18 934.56 € : 2 annuités de 9 387,78 €
Subvention Fonds verts : 3 121,48 € perçue en 2024

VOIRIE :

Rue de la Traîne, modification sortie sur la RD 238

Pour sécuriser la sortie du lotissement "Les Hauts du Bourg", un nouvel accès a été créé par le lotisseur.

Le département n'acceptant pas 2 sorties sur la RD 238, la commune a raccordé la rue de la Traîne sur cette nouvelle voie.

Budget 5 000 €

Taillées rurales

Des travaux de remblaiement et d'aménagement des différentes taillées en particulier celle longeant la vélodyssée au sud du canal Charente-Seudre, qui dessert 150 hectares de marais, sont indispensables pour assurer l'accès aux parcelles.

Provisions budgétaires : 37 277 €

PASSAGE EN LED de l'éclairage PUBLIC

A des fins d'économie, le SDEER propose de remplacer tous les points lumineux de la commune par des lampes LED en prenant en charge 80 % du coût.

Part communale : 2 100 €

EXTINCTEURS

Remplacement des extincteurs défectueux dans les différents bâtiments communaux.

Budget : 1 600 €

Message aux Habitants :

Vous habitez l'agglomération Rochefort Océan, découvrez votre destination à tarif réduit !

L'Office de Tourisme invite les habitants de la communauté d'agglomération Rochefort Océan à retirer **gracieusement** la Carte Privilège Rochefort Océan 2025 dans les bureaux d'information touristique de Rochefort, Fouras-les-Bains, Port-des-Barques, et l'île d'Aix.

La carte privilège est délivrée gratuitement à tous les habitants de la communauté d'agglomération Rochefort Océan sur présentation d'un justificatif de domicile.

Cette carte nominative est valable pour 1 famille (2 adultes et 3 enfants) jusqu'à fin 2025.

La carte privilège permet d'accéder à + de 50 musées, sites de visites, et activités de loisirs de la destination à tarif réduit. Elle offre également des avantages chez les commerçants et restaurateurs partenaires du dispositif.

Tous les avantages sont répertoriés sur la Carte Touristique Rochefort Océan (à disposition dans les bureaux d'information touristique) et sur le site internet :
=>https://www.rochefort-ocean.com/organiser/informations-pratiques/l-office-de-tourisme/carte-privilege/retrouvez-toute-l-offre-carte-privilege

Qrcode qui renvoie vers le listing des adhérents chez qui présenter la carte à intégrer sur vos communications

Élections

Où faut-il s'inscrire pour pouvoir voter, après avoir déménagé ?
Cela dépend, selon que vous ayez déménagé, soit en restant vivre en France, soit pour partir vivre à l'étranger, soit pour revenir vivre en France.

Si vous êtes resté dans la même commune, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie
Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune

Vous devez fournir un des documents suivants :

- Carte d'identité française, valide ou périmée depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande
- Justificatif d'identité à usage unique valide.
- Passeport français, valide ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Carte nationale d'identité

Prendre rendez-vous avec une des mairies de la liste ci-dessous :
ROCHEFORT : 05.46.82.65.00 -
PORT DES BARQUES : 05 46 84 80 01 -
MARENNES : 05.46.85.25.55
PONT L'ABBÉ d'Arnoult : 05.46.97.00.19 -
SAINT PORCHAIRE : 05 46 95 60 21 -
CORME ROYAL : 05 46 74 90 90

Se rendre sur le site : *https://ants.gouv.fr/* pour réaliser une pré demande de carte nationale d'identité.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (faire la demande à la mairie de naissance) ou un certificat de nationalité française (établi par le Tribunal de Grande Instance) ou Copie du passeport (en cours de validité)
- Photocopie de l'ancienne CNI (si périmée depuis plus de 5 ans fournir une des pièces ci-dessus)
- Une photographie d'identité
- Justificatif de domicile (avis d'imposition de l'année en cours, (facture EDF, GDF, EAU, téléphone fixe ou mobile)
- Si vous êtes hébergé : joindre une attestation manuscrite de l'hébergeant + copie recto verso d'une pièce d'identité + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

La PAROLE aux ENFANTS

Ehh! Si on se « marais » !!

Petits comme grands, les élèves de Beaugeay de CM2 plongent dans le marais. Le vendredi 11 avril nous sommes retournés voir Mélanie (notre animatrice de la LPO) avec la maman d'un élève. On vous remercie. On va vous faire plonger dans cette histoire !

Nous sommes allés à la réserve naturelle de Moëze pour faire une petite balade. On s'est arrêté voir les oiseaux, on a vu :

Le nid des cigognes

-une alouette
-un héron pourpré
-des cigognes avec ses petits dans le nid …

Ensuite nous nous sommes retrouvés dans l'accueil pour observer le sable et on a trouvé aussi des gobies et une crevette. Après à l'atelier suivant on a pris un télescope pour regarder les cigognes.

Audalie et Antonin (CM2)

Le microscope ramené par la maman de Baptiste.

L'Estran super grand

Nous sommes allés à la plage de Saint-Froult où nous avons observé les organismes vivants de la vase.
Par groupe de trois et quatre, nous nous sommes munis de nos outils pour observer la vase. Quel organisme vivant y a t-il ?
Nous sommes aussi allés voir la laisse de mer, elle contient : des algues, des déchets plastiques et métalliques, certains animaux morts…
Et pour finir nous avons fait un carottage. Et nous avons trouvé certains êtres vivants comme les crabes, les puces de mers…

- Léon :« J'ai adoré trouver le crabe et les puces de mers qui sautent partout (ces petites crapules)… »
- Ayden : « J'ai été surpris du nombre de déchets plastiques et métalliques qui étaient à la plage de Saint-Froult. C'est surtout dans le sable qu'on trouve du plastique. »

La réunion des petits scientifiques.

Des échantillons de vase.

Tara le bateau explorateur.

Nous avons travaillé sur le micro plastique avec l'association Tara.

Tara est une association qui explore le monde pour récupérer un maximum de plastique et pour voir ce qu'il y a dans les océans.
Rendez-vous compte! Nous mangeons l'équivalent d'une carte bleue en une semaine ! C'est énorme!
• ROBIN : Pour ma part j'adore cette association qui travaille sur le monde!
• CLARA : J'ai trouvé que c'était intéressant et que c'était une très bonne idée de faire une loi.
• LIAM : J'ai bien aimé faire cette expérience. Ils risquent leur vie tous les jours!

Voici notre proposition de loi du concours « Le parlement des enfants 2025 ». Nous n'avons pas été selectionné au niveau académique mais c'était bien quand même !

2 élèves de CM2 travaillent sur la loi pour lutter contre la pollution des océans

Clara, Robin et Liam

La PAROLE aux ENFANTS

Un mystérieux député à Beaugeay

Le député de la 5ème circonscription de Charente-Maritime est venu rendre visite aux petits Beaugeatins

Le député M.Christophe Plassard est venu rendre visite aux élèves de l'école Jean Bouchet (c'est à dire nous). Nous avons rédigé des questions à lui poser. Il nous a répondu assez rapidement.
Nous avons pris beaucoup de notes. Nous lui avons posé des questions sur sa fonction de député, de quelle commission il faisait partie (il fait partie des finances), et enfin où il était placé dans l'hémicycle.

Ceci a duré une heure ou deux et pour finir nous avons pris une photo avec M. Plassard.
Ce député est en tous cas très intéressant et très gentil. Nous remercions M. Plassard d'avoir pris du temps pour venir nous voir et à Sophie Sénégas d'avoir organisé tout ça !

(Alice CM2)

Ça sent internet.

Vendredi 24 janvier, une gendarme est venue pour nous expliquer ce que nous devons faire et ne pas faire sur internet, c'est comme dans la rue on ne parle pas à tout le monde.
Il faut toujours faire attention vers où on va et nous devons nous renseigner sur les applications etc…
Lundi 17 mars un gendarme est venu pour l'évaluation, notre classe (CM2) attend les résultats avec impatience!!!

Baptiste CM2

Baptiste avec le livret de révision

L'histoire incroyable de la voile sur le lac

Nous allons vous présenter notre semaine de voile qui a eu lieu du jeudi 03/04 au jeudi 10/04 sur le lac de Port-des-Barques, ceci nous a fait vivre une expérience formidable qui nous a donné confiance en nous. Donc on s'est permis de se mettre dos à la voile qui nous a fait pencher quand il n'y avait pas de vent.

Le lac de Port-des-Barques en optimists

Mathis et Clément

Des petites vagounettes

La mer nous a fait reculer !!!
Certains élèves ont eu peur de la mer à cause des rafales mais c'était plaisant avec les vagues.
Elles nous ont quand même permis d'avancer puis nous avons pris du plaisir à découvrir une nouvelle facette de la mer.

Krys CM2 : j'ai aimé cette activité.
Hailey Me CM2 : j'ai aimé être sur les vagues avec Hailey Moor.

NAH concours 2024-2025

Mais qui sont les grands gagnants de la 12ème édition du concours Académique de Poitiers catégorie école vidéo (NAH…) ?

Nous sommes des participants de Beaugeay et nous allons vous présenter ce concours où nous avons mis plus de deux semaines à réaliser notre film. Notre histoire a été inventée avec des marionnettes et avec des voix. Nos marionnettes sont les trois petits cochons, une petite princesse, le loup, la mère grand qui est standardiste du 3018 et le magicien directeur.

Les personnages principaux sont : la petite princesse et le louptubeur. Dans l'histoire ce sont les trois petits cochons qui harcèlent la princesse (la pousse dans la boue et l'insulte de « naine » car elle est petite). Le magicien directeur fabrique une potion d'empathie que tous les élèves boiront et ils se rendront compte du mal et de la souffrance qu'elle éprouve

Donc les grands gagnants de ce coucours ….c'est NOUS !!!! Maëlys : J'ai adoré faire ce film et j'ai fait la voix de la petite princesse.

Hailey : J'ai adoré participer à ce concours et faire la voix du magicien directeur !

SCAN ME

Scanner ce QRCode pour voir la vidéo du NAH !!!

Maëlys
Hailey
Moor

Pâques en anglais

Les élèves de Beaugeay ont fait une chasse aux oeufs ce jeudi 17 avril. Mon petit doigt me dit qu'ils ont bien aimé.

Tout a commencé dans la classe, où nous avons appris le vocabulaire de Pâques en anglais. Mais c'était difficile car pour Pâques nous irons dans le city-stade. Je vous l'expliquerai plus en détail après.

Nous avons donc du apprendre les prépositions en anglais je vais donc vous les citer (in=dedans, on=sur, behind=derrière, between=entre, in front of=devant, under=sous, next to=à côté). Puis le langage des objets du city stade mais je ne vais pas tout vous écrire ce serait trop long.

Mais nous avons aussi chacun écrit une phrase du style : « The egg is in the games between the ping-pong table and the steps » en français: L'oeuf est dans les jeux entre la table de ping-pong et les marches .

Bon je vous laisse je vais manger mes œufs!

Article écrit par : Clémence CM2

Simone la cigogne

Le 10 février, nous sommes allés à la Tour de Broue. Avant, la Tour de Broue était un port. Nous avons vu un héron cendré ; c'est un oiseau qui vit dans les marais. Les crottes de ragondin ressemblent à des cornichons. Elles contiennent des maladies. Les martins pêcheurs pondent leurs œufs sous la terre et les tortues aussi. Quand l'œuf se casse, les bébés tortues cherchent de l'eau et leurs mères les abandonnent.

Nous remercions Nature Environnement 17 de nous avoir accueillis à la Tour de Broue. (projet Habiter le Marais, financé par la CARO).

Par Rachel et Clémence C

La PAROLE aux ENFANTS

Notre privilège d'école en anglais

Nous avons eu un privilège d'école et nous avons pu faire des pancakes (crêpe en anglais). Maryline (AESH) et Isabelle (cantinière) sont venues nous aider pour la pâte à crêpe. Un jour avant le privilège d'école, certains élèves de la classe de CM1 de Beaugeay ont apporté leur machine à crêpes.

On a bien aimé cette journée car à la fin de toutes les cuissons, nous avons pu mettre du sirop d'érable ou du miel dessus.

Nous remercions Isabelle une personne très gentille qui fait partie de notre école. Elle même nous a aidé à faire les crêpes.

Par Ilyès et Lény CM1.

La planète se réchauffe

En Mars, un intervenant est venu nous expliquer ce qu'est le réchauffement climatique. Nous avons fait une expérience avec deux lampes et deux boites en verre. Sur une il y avait une plaque en verre. Les lampes les chauffaient. Toutes les 10 minutes on regardait à quelle température ça montait. Au bout d'une heure, la boite avec la plaque en verre est montée à 32,2 °C et l'autre sans plaque à 28, 7°C. Savez -vous qu'il y a 78% d'azote, 21% d'oxygène, 0,9% d'argon et 0,1% d'autres gaz dans l'air ?
Il y a d'autres moyens de transport que la voiture : vous pouvez utiliser votre vélo ou aller à pied, à vélo ou en trottinette, le plus possible.
J'éteins la lumière quand je quitte une pièce.
Je choisis un moteur de recherche vert : Ecossia, Lilo, …
Ça nous a réchauffé la tête !!!

Nous remercions Sébastien Billy d'Espace Nature.

Par Anna, Aëlys et Sarah CM1.

Les chants en folies

Le mardi 15 avril, nous sommes allés à la salle des fêtes de Soubise et nous avons chanté cinq chansons qui parlent de la chaîne alimentaire et d'Orphée. Nous avons chanté avec des musiciens qui sont élèves au Conservatoire de Musique de Rochefort. Nous avons passé une douzaine de séances avec Laurence (dumiste à la CARO) pour apprendre les chants.

Nous remercions la CARO et Laurence de nous avoir appris les chants

par Elouan et Anthony CM1

Olaf à Beaugeay

Cet hiver à Beaugeay , un bonhomme de neige est né. Nous l'avons nommé : Olaf

Cet hiver (brrrrr) Il faisait froid donc pour passer le temps moi (Jules) et mon amie (Pauline) avons décidé de créer un bonhomme de neige ! Il faisait tellement froid qu'il y avait de la neige sur la table !

Alors nous en avons profité et on a gratté pour enlever la neige (c'était dur ……. pfiouuuu!)

Ensuite , nous avons réalisé notre magnifique bonhomme de neige !

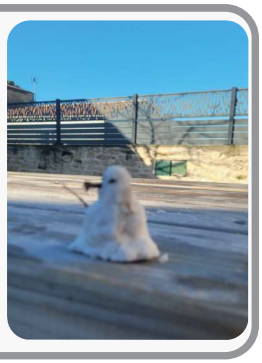

Les vaches et les élèves

Nous sommes allés chez M. Renaud le 1er avril. Dans son élevage, il y a 55 vaches en tout dont deux veaux. Quand les vaches ont meuglé, Aëlys a sursauté. Elles l'ont fait plusieurs fois. Les vaches meuglent c'est le nom de leur cri. Il pratique ce métier depuis quarante ans. Dans son élevage, il n'y a que des vaches. Ce sont des vaches allaitantes. Le but de Rachel était de toucher une vache. Elle a réussi. C'est grâce à la passion qu'il a commencé ce métier. Les vaches partent à l'abattoir entre six et dix ans.

Quelle journée passionnante. C'était une journée vachement bien.

Anna W., CM1

La belle journée Paralympique

Le jeudi 3 avril nous sommes allés au polygone à Rochefort. Il y avait 3 écoles : Beaugeay, Saint-Laurent-de-la Prée et Tonnay-Charente. Nous sommes arrivés, on a pique-niqué. Nous étions par groupe de 12 pour faire les ateliers et comme atelier il y avait la course inversée fauteuil : c'est une course avec un fauteuil roulant aller-retour. La boccia, les remue-méninges, la sarbacane, le torball et le volley assis. À la fin on a tous eu une médaille. Perso moi j'ai adoré et tout le monde aussi. Nous tenions à remercier la CARO qui a payé le bus. J'ai appris que même avec un handicap tu peux faire la même chose que les personnes non handicapées avec un sport adapté.
Il ne faut pas se moquer des handicapés !

Par Lény, CM1

Classe dehors à la ferme de M. Francis RENAUD, La Tour, Beaugeay le 1er avril 2025

Retour sur la 4ème édition de la Matinée du Jeu, un évènement Petite Enfance.

En mars dernier, la salle des fêtes de Beaugeay s'est transformée, le temps d'une matinée, en un grand espace de jeux pour les tout-petits de 0 à 3 ans et leurs parents. Cet évènement venant clore la semaine nationale de la petite enfance.

Pour la 4ème année, le Relais Petite Enfance du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (Seji) a organisé cette Matinée du Jeu avec les crèches et micro-crèche du territoire le Nid aux Câlins, les Mininous, Mélusine ainsi que Core Fitness et le prestataire de jeux Pitipa. Cette édition a rassemblé près de 150 participants, venus partagé un temps privilégié avec leur enfant.

Divers aménagements ont été proposés afin de répondre aux besoins et aux intérêts de enfants : des pôles de motricité, des jeux de construction, des espaces d'imitation (avec la dînette, les poupées …), un coin sensoriel avec des lumières douces, un grand espace dédié aux tout-petits pour favoriser leur développement moteur, un espace musical et cette année un coin lecture avec des livres prêtés par les médiathèques de la CARO.

Les enfants et leurs parents ont pu ainsi profiter de chaque espace à leur rythme, au grès de leurs envies.

Ce fut une matinée riche d'échanges entre adultes et jeunes enfants, en relations, en sourires et en découvertes !

APE Beaugeay Moëze St Froult

Bonjour à toutes et à tous,

Pour ce milieu d'année, nous avons prévu la kermesse, qui se déroulera le **dimanche 29 juin** sur la commune de **Moëze**, en partenariat avec les trois écoles du RPI.

Ensuite, ce sera le temps des vacances d'été... mais à la rentrée, nous vous attendons nombreux pour les trois événements de fin d'année :

- La **brocante**, qui aura lieu sur la commune de **Beaugeay,** le **dimanche 14 septembre** ;
- Le **loto**, organisé à **Moëze**, le **samedi 18 octobre** en soirée ;
- La bourse à l'enfance, également à **Moëze**, le **dimanche 16 novembre**.

En parallèle, pour celles et ceux qui seraient intéressé(e)s, nous organiserons :

- Une vente de saucissons en mai,
- et une vente de madeleines Bijou en juin, juste avant les vacances d'été.

Pensez à bien noter toutes ces dates dans vos agendas, car nous comptons sur votre présence et votre soutien !

Un grand merci à vous,

L'APE vous souhaite un bel été 2025

Les Journées de Trottinette : Un Événement à Ne Pas Manquer !

Du 24 au 28 juin 2025, le Trait D'Union Intercommunal vous invite à participer aux "Journées de Trottinette", un événement sportif et festif qui promet de rassembler petits et grands autour de courses palpitantes et d'animations surprises.

Programme des Courses

Mardi 24 juin à 18h30 : Prologue à Echillais
La semaine débutera avec un prologue contre la montre individuel à Echillais. Les participants pourront tester leurs compétences et leur endurance sur un parcours chronométré. En parallèle, une remise des lots aux gagnantes du concours de dessin sera organisée, mettant à l'honneur leur créativité.

Mercredi 25 juin à 18h30 : Étape en Ligne à Saint-Nazaire-sur-Charente
Le lendemain, direction Saint-Nazaire-sur-Charente pour une étape en ligne. Les coureurs devront faire preuve de stratégie et de rapidité pour se démarquer sur ce parcours exigeant.

Jeudi 26 juin à 18h30 : Étape en Ligne à Beaugeay
La compétition se poursuivra à Beaugeay avec une nouvelle étape en ligne. Les participants auront l'occasion de découvrir un nouveau parcours tout en relevant un sacré défi sportif.

Vendredi 27 juin à 18h30 : Contre la Montre par Équipes à Soubise
Le vendredi, place au contre la montre par équipes à Soubise. Les coureurs devront collaborer et synchroniser leurs efforts pour réaliser les meilleurs temps. La journée se clôturera par une soirée repas à la salle des fêtes de Soubise, où un délicieux rougail saucisses sera proposé. La soirée dansante, animée par Lucky Animation, promet d'être mémorable.

Samedi 28 juin à 15h : Contre la Montre Individuel à Saint-Jean-d'Angle
L'événement se clôturera le samedi avec un contre la montre individuel à Saint-Jean-d'Angle. Les participants devront donner le meilleur d'eux-mêmes pour décrocher la victoire !

Animations et Ambiance Festive
En marge des courses, diverses animations surprises seront proposées tout au long de la semaine. Venez nombreux encourager les coureurs et profiter de l'ambiance festive qui régnera sur chaque étape des « Journées de Trottinette ».

Ne manquez pas cet événement incontournable qui allie sport, convivialité et découverte du patrimoine local. Rendez-vous du 24 au 28 juin 2025 pour vivre des moments inoubliables

La mairie remercie chaleureusement tous les parents et enfants d'avoir participé à la chasse aux œufs organisée le mardi 22 avril. Grâce à votre présence, cet événement a été un beau moment de partage et de joie pour les enfants comme pour les adultes

La fête de voisins à BEAUGEAY

BEAUGEAY

Animez votre quartier en organisant une fête des voisins
Infos et Inscriptions à la MAIRIE

Beaugeay Sports Pour Tous

MARCHE GOURMANDE

SEMI-NOCTURNE

À BEAUGEAY LE 14 JUIN 2025

ADULTES	ENFANTS (- 12 ANS)	GRAND PARCOURS ENVIRON	PETIT PARCOURS ENVIRON
18 €	9 €	12 KM	6 KM

DÉPART ÉCHELONNÉ DE 18H30 À 19H30 À LA SALLE DES FÊTES DE BEAUGEAY

RANDONNÉE MAINTENUE EN CAS DE PLUIE

INSCRIPTION AVANT LE 10 JUIN 2025

ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

INSCRIPTION EN LIGNE OU PAR COURRIER

REPAS PAR ÉTAPE CUISINÉ SUR PLACE ET FAIT MAISON

SE MUNIR DE COUVERTS, VERRE, ASSIETTE GILET FLUO ET LAMPE TORCHE SI ARRIVÉE TARDIVE

Paiement en ligne : https://www.helloasso.com/associations/beaugeay-sports-pour-tous/evenements/randonnee-semi-nocturne-samedi-14-juin-2025

Pour tous renseignements : beaugeaysportpourtous@laposte.net

Dimanche 18 mai 2025
Convergence Vélo
Organisée par Vélo pour tous

Vendredi 23 mai 2025
Fête des voisins
chaque quartier organise sa fête
Organisée par les habitants des quartiers
Soutenue par la Municipalité de Beaugeay

Samedi 14 juin 2025
Randonnée semi-nocturne
Organisée par Sports pour Tous
départ salle des fêtes de Beaugeay

Du mardi 24 au samedi 28 juin 2025
Les Journées de trottinettes
Proposées par le Trait D'Union Intercommuntal
Etape en ligne à Beaugeay
le jeudi 26 juin à 18 h 30

Samedi 28 juin 2025
Beaugeay en fêtes
Stade de Beaugeay
Organisé par le comité des fêtes

Dimanche 29 juin 2025
Kermesse
Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St Froult
à Moëze

Du 7 juillet au 2 août 2025
Sport-vacances (42ème édition)
Organisé par le SEJI
inscription : "sportvac@seji.fr"

Lundi 14 juillet 2025
Sardinade
Stade de Beaugeay
Organisée par le comité des fêtes

Samedi 6 septembre 2025
Eclade de moule
Salle des fêtes de Beaugeay
Organisée par le comité des fêtes

Dimanche 14 septembre 2025
Brocante
Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St froult
Place de l'Aubertière à Beaugeay

Samedi 18 octobre 2025
Soirée cagouilles
Salle des fêtes de Beaugeay
Organisée par le comité des fêtes

Samedi 18 octobre 2025
Loto
Organisé par l'APE Beaugeay Moëze St Froult
à Moëze